

Morraye de
Jean-Baptiste
Emmanuel
le Long
et de - More
Christine
Aminte
Brossard

Par mil huit cent vingt trois, le cinq
sept, à onze heures du matin, l'acte est
fait par le Juge de Paix, faisant et
fonction d'officier public et de l'état Civil de la
Commune de Fontaine, à cause de l'absence
de Monsieur le Maire, fait comparu d'une
part Monsieur Jean-Baptiste Emmanuel le Long
Cultivateur, né à Catillon Commune de
Roussey Canton de Bugey Arrondissement
de Saint-Jean Département de la Saône
inférieure le vingt neuf Juin mil huit cent
quatre vingt dix neuf fils de Monsieur
Jean-Charles le Long, Propriétaire et
de Madame Marie Magdelaine Thérèse
Bobée, demeurant à Catillon, Commune de
Roussey. D'autre part Madame
Christine Aminte Brossard, née à
Marnette Canton de Giron, Arrondissement
de Thoiry, Département de l'Ain, le
vingt neuf Octobre mil sept cent quatre vingt
dix huit, fille majeure de Monsieur
Guillaume Joseph Alphonse Brossard,
Propriétaire et Fermier de Champagnolle
et de Madame Marie Anne Magdelaine
Périer demeurant à Champagnolle
Commune de Fontaine Canton du Coudray
Arrondissement de Bugey



1802

Lequel no
ont requis de
du mariage projeté entre eux et dont les
Publications ont été faites et affichées aux
termes de la Loi tant en cette commune que
celle de Neuvy, le Dimanche vingt et cinq
sept Juillet dernier, sans qu'il soit
trouvé aucun empêchement ni opposition
ainsi que nous le certifions et qu'il nous a
paru constant par le Certificat de
Monsieur l'Adjoint du Maire de la
Commune de Neuvy, en date du vingt huit
Juillet dernier, signé Dupres de la Rivière
à leur requête après leur avoir donné lecture
1.° Du acte de naissance des requérants
2.° Du acte de Publication dudit mariage
3.° Et enfin du Chapitre six du titre six
du Code civil concernant les droits et les
devoirs respectifs de l'Époux au moment de
au futur Époux et à la future Épouse s'ils
vivent et décèdent, se prendre mutuel-
lement pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement en présence et du consentement

Du père et de la mère de l'époux du père
 et de la mère de l'épouse et aussi en
 présence de Monsieur Emmanuel Barthélemy
 Dubas, Propriétaire, âgé de vingt sept ans
 Demeurant à Nouvray, frère de l'époux, de
 Monsieur Adolphe Leslong, négociant, âgé
 de vingt deux ans Demeurant à Nouvray, frère
 de l'époux de Monsieur André Athanase Joseph
 Brossard, âgé de vingt sept ans Clerc de
 Notaire, Demeurant à Fontaine France de l'époux
 de Monsieur Pierre Alexandre Ferdinand Brossa
 Cultivateur, âgé de vingt six ans Demeurant
 à Meunerville, frère de l'épouse. Nous avons
 prononcé au nom de la loi que Monsieur Jean
 Pierre Emmanuel Leslong et Mademoiselle Marie
 Christine Adolphe Brossard, sont réunis par le
 mariage. nous avons rédigé le présent acte que
 les époux le père et mère des époux, les
 ténants et autres parents et amis des époux ont
 signé avec nous après que l'un d'eux en a été

(1842)



Leslong A Brossard
 C. Leslong
 Adolphe Brossard
 D'Alaide bobée
 femme Leslong
 M. M. Jamain
 Brossard
 M. N. Jamain
 honore ayez
 Brossard
 M. S. Jamain
 Brossard
 Bodin